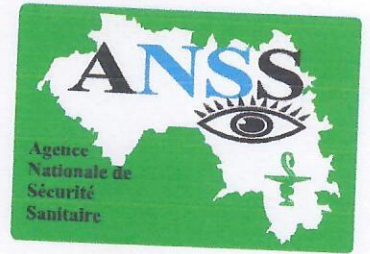




REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

MINISTRE DE LA SANTE
AGENCE NATIONALE DE SECURITE SANITAIRE
(ANSS)



N° 1822 ANSS

Conakry, le 28/10/2021

Le Directeur Général

NOTE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES VOYAGEURS ET AUTORITES AEROPORTUAIRES ET SANITAIRES.

L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSS) porte à la connaissance des voyageurs en destination de certains Pays comme la France, le Sénégal, la Turquie et le Maroc, que les personnes complètement vaccinées peuvent voyager avec leur carnet ou certificat de vaccination sans être obligées de faire le test RT-PCR.

Les personnes considérées complètement vaccinées sont les suivantes :

Les personnes ayant pris les vaccins suivants :

1. Toute personne ayant pris le vaccin **Johnson & Johnson** dont le départ ne peut être autorisé que **28 jours** après avoir été vaccinée ;
2. Toute personne ayant pris les deux (2) doses du vaccin **ASTRAZENECA** dans l'intervalle de **8 à 12 semaines** ne peuvent voyager que **14 jours** après l'administration de la deuxième dose ;
3. Toute personne ayant pris les (2) deux doses du vaccin **Pfizer** dans l'intervalle de **3 semaines** ne peuvent voyager que **14 jours** après l'administration de la deuxième dose ;
4. Toute personne ayant pris les vaccins **SINOPHARM** et **SINOVAC** dans l'intervalle de **3 semaines** ne peuvent voyager que **14 jours** après l'administration de la deuxième dose dans les Pays suivants: **Turquie, Sénégal et Maroc** ;
5. Quant au vaccin russe (**Sputnik V**), les personnes ayant pris les deux (2) doses dans l'intervalle de **8 à 12 semaines** ne peuvent

voyager que **14 jours** après l'administration de la deuxième dose dans les Pays suivants : **Turquie, Sénégal et Maroc.**

NB : Les vaccins homologués ou acceptés par la France sont : **Pfizer, Johnson & Johnson et ASTRAZENECA.**

Cette information sera réactualisée en fonction des décisions des Pays cités.

L'ANSS demande aux voyageurs en destination de ces Pays, de s'informer auprès des Agences de voyage.




Dr Sakoba KEITA